



Date de convocation
4 juin 2020

Conseil Municipal du 11 juin 2020

Compte rendu

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène QUIEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 11 juin 2020 à 20h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Alain CABIOCH, Mme Virginie SOCHARD, M Sébastien DELANOE, Mme Sonia SENANT, M Bruno ARRIAGA, Mme Gwénola MEVEL, M Joël CHOQUER, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M Frédéric RICHARD, M Régis MIOSSEC, Mme Alicia CAROFF, M Vincent BOUTOUILLER, M Eric MIOSSEC, Mme Sophie HALLEGOT, M Gilles CRIBIER, Mme Tiphaine GILLET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Angélique QUERE, qui avait donné pouvoir à Mme Sonia SENANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : désignation d'un représentant bassin versant auprès du Syndicat Mixte de l'Horn.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2020
(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 26 mai 2020.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Information relative aux délégations accordées par le Maire aux adjoints et conseillers

M. Sébastien DELANOË, 1^{er} adjoint : voirie, associations, tourisme

Mme Marie-Hélène QUIEC, 2^{ème} adjointe : finances et relations avec l'intercommunalité

M. Alain CABIOCH, 3^{ème} adjoint : environnement, culture, communication, animations

Mme Virginie SOCHARD, 4^{ème} adjointe : écoles, jeunesse, ACM

Conseil municipal - Séance du 11 juin 2020

M. Bruno ARRIAGA, 5^{ème} adjoint : ressources humaines, travaux (hors voirie) et informatique

Mme Sonia SENANT, conseillère déléguée : affaires sociales et CCAS

3. Création des commissions municipales

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

L 2121-22 CGCT dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La liste minoritaire a fait part de son souhait de bénéficier de deux représentants dans chaque commission, ce qui a été accepté par les membres de la liste majoritaire.

M. le Maire propose donc la création de 6 commissions municipales permanentes ainsi composées:

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES			
Commission	Vice-présidence	Membres titulaires	Suppléants
Finances	Marie-Hélène Quiec	Virginie Sochard Sébastien Delanoë Bruno Arriaga Régis Miossec Gwénola Mével Tiphaine Gillet Eric Miossec	
Jeunesse, ACM, écoles	Virginie Sochard	Angélique Quéré Alicia Caroff Bruno Arriaga Gwénola Mével Emmanuelle Bertevas Tiphaine Gillet Eric Miossec	
Travaux, personnels Voirie	Bruno Arriaga Travaux, personnel <u>ou</u> Sébastien Delanoë Voirie	Marie-Hélène Quiec S. Delanoë <u>ou</u> B. Arriaga <i>selon le thème</i> Vincent Boutouiller Gwénola Mével Frédéric Richard Alain Cabioch Sophie Hallégot Gilles Cribier	

Cultures, environnement, communications, animations	Alain Cabioch	Marie-Hélène Quiec Angélique Quéré Alicia Caroff Régis Miossec Joël Choquer Sophie Hallégot Gilles Cribier	
Associations, tourisme	Sébastien Delanoë	Sonia Senant Alicia caroff Régis Miossec Joël Choquer Emmanuelle Bertevas Gilles Cribier Eric Miossec	
Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) >40 000€ HT	Patrick Guen Président	Marie-Hélène Quiec Bruno Arriaga Sébastien Delanoë Eric Miossec	Suppléants : Virginie Sochard Sophie Hallégot Alain Cabioch

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la composition des commissions telle que proposée.

4. Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF)

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner, en tant que représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère, les candidats suivants:

Bruno ARRIAGA (titulaire)
Frédéric RICHARD (titulaire)
Eric MIOSSEC (suppléant)
Tiphaine GILLET (suppléante)

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, que, sont élus en tant que délégués titulaires et délégués suppléants au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère, les conseillers figurant au tableau ci-dessus.

5. Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Plouénan

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner, en tant que représentants de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan, les candidats suivants :

Bruno ARRIAGA (titulaire)
Alain CABIOCH (titulaire)
Eric MIOSSEC (titulaire)
Patrick GUEN (suppléant)
Gilles CRIBIER (suppléant)

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de désigner en tant que représentants de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan la liste de candidats telle que proposée.

6. Désignation du correspondant défense

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner un correspondant Défense:

Patrick GUEN

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, la désignation de M. Patrick GUEN en tant que correspondant défense.

7. Désignation d'un représentant à l'Association de Développement Sanitaire du canton de St Pol de Léon

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner un représentant à l'Association de Développement Sanitaire du Canton de St Pol de Léon:

Sonia SENANT (titulaire) Eric MIOSSEC (suppléant)
--

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les conseillers figurant au tableau en tant que représentants titulaires et suppléants de la commune à l'Association de Développement Sanitaire du Canton de St Pol de Léon.

8. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner, en tant que représentants de la commune au Comité National d'Action Sociale, les candidats suivants:

Emmanuelle BERTEVAS (titulaire)
Bruno ARRIAGA (suppléant)

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de désigner en tant que déléguées respectivement titulaire et suppléant au Comité National d'Action Sociale les conseillers figurant au tableau ci-dessus.

9. Désignation des représentants au syndicat mixte de protection du littoral breton (VIGIPOL)

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner, en tant que représentant de la commune au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton (VIGIPOL), les candidats suivants:

Conseil municipal - Séance du 11 juin 2020

Patrick GUEN

Alain CABIOCH

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de désigner Patrick GUEN en tant que délégué titulaire et M. Alain CABIOCH en tant que suppléant, au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton (VIGIPOL).

10. Désignation du référent sécurité routière

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner un correspondant Sécurité Routière:

Bruno ARRIAGA

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de désigner M. Bruno ARRIAGA en tant que correspondant Sécurité Routière.

11. Désignation du référent RGPD (règlement général sur la protection des données)

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner un référent RGPD :

Bruno ARRIAGA

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de désigner Bruno ARRIAGA en tant que référent RGPD.

12. Désignation d'un élu référent bassin versant -Syndicat Mixte de l'Horn

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Il vous est proposé de désigner, en tant que référent bassin versant auprès du Syndicat Mixte de l'Horn (SMH), le candidat suivant:

Alain CABIOCH

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de désigner Alain CABIOCH en tant que référent bassin versant auprès du SMH.

13. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

(Rapporteur : le Maire/délibération)

L'article 1650 du code général des impôts dispose :

« 1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire président, et six commissaires.

Conseil municipal - Séance du 11 juin 2020

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal. »

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Il vous est donc proposé de dresser une liste de 24 noms dans les conditions sus-indiquées.

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,
Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms,
Considérant
que les membres du conseil municipal décident à l'unanimité,

Conseil municipal - Séance du 11 juin 2020

décide de dresser la liste suivante :

1	M.	ABGRALL	Yvon	04/05/1956	3 impasse du Stade	TH/TF
2	M.	AUTRET	Jean-Jacques	09/08/1954	Kérandevéz	TH/TF
3	M.	CABIOCH	Henri	27/04/1951	708 rue de Kerbrat	TH/TF
4	MME	CUEFF	Marie-Pierre	27/03/1950	215 rue du Guillec	TH/TF
5	MME	CUEFF	Yvonne	23/05/1948	Créach Ar Feunteun	TH/TF
6	M.	MONOT	Jean-Yves	21/04/1945	425 Rue de Pouldu -29 250 SANTEC	Inconnue
7	M.	AUBRY	Guy	31/03/1950	Kerscao	TH/TF
8	M.	COZ	Florent	06/06/1956	Ker Anna	TH/TF
9	M.	DEROFF	Gilbert	31/05/1954	Rédeonnec	TH/TF
10	M.	FLOCH	Gilbert	06/05/1959	Kervian	TH/TF
11	M.	LE REST	Jean-Claude	26/05/1950	Ruplouéan	TF
12	M.	CAROFF	Jean-Yves	25/10/1953	Cosquéro -29420 MESPAUL	Inconnue
13	Mme	ARRIGA	Patricia	06/11/1963	15 Le venguer	TH/TF
14	M.	AUTRET	Stéphane	02/05/1970	Ramblouc'h	TH/TF
15	Mme	BROCHEC	Anne-Laure	17/11/1964	36 rue de Losquédic	TH/TF
16	M.	CAROFF	André	05/07/1952	124 Impasse de Losquédic	TH/TF
17	M.	CAZUC	Jean-René	21/11/1953	27 Le venguer	TH/TF
18	Mme	CREACH	Elodie	11/03/1985	2 Résidence de Haute Savoie	TH/TF
19	M.	JACQ	Christian	02/03/1953	95 Impasse du Théven	TH/TF
20	M.	JACQ	Michel	04/05/1970	Bourette	TH/TF/CFE
21	M.	KERVILLEC	Jean-René	11/01/1952	1 Impasse du Stade	TH/TF
22	M.	LE BIHAN	Jean-Yves	26/03/1963	Croas Méan	TH/TF
23	M.	MONFORT	Jacques	08/09/1951	89 Rue du Théven Bihan	TH/TF
24	Mme	SEITE	Anne	09/05/1958	Pont Pleincoët	TH/TF

14. Tirage au sort des jurés d'assises

Sont tirés au sort par MM. CABIOCH et BOUTOILLER :

Conseil municipal - Séance du 11 juin 2020

Mme Christine STRICOT épouse QUEAU, née le 13/12/1969, résidant à Kerlivichen.

- Mme Maryline EDERN, née le 06/10/1989, résidant 66 allée de Prat Coulm.
- M. Michel PERSON, né le 26/01/1970, résidant 18 rue de Mesméniou

Informations

Convocation du Conseil Municipal par voie dématérialisée : la loi du 17 décembre 2019 fait de l'envoi de la convocation au Conseil Municipal par voie dématérialisée la règle. Si un conseiller le demande, une convocation peut lui être envoyée par voie postale. Le Conseil municipal valide l'envoi de la convocation par voie dématérialisée.

Masques : 4000 masques FFP1 et 450 masques en tissus ont été livrés à la mairie. Le CCAS prévoit une distribution gratuite, dans les prochains jours, sur rendez-vous en mairie, pour les personnes de plus de 70 ans sur présentation d'un justificatif de domicile et, d'un justificatif médical.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h53.

Plougoulm, le 11 juin 2020

Le Maire,
Patrick GUEN



LISTE DES DELIBERATIONS

J. n°2020.06.01 Approbation du compte rendu du 23 mai 2020

D. n°2020.06.02 Création des commissions municipales

D. n°2020.06.03 Représentants au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)

D. n°2020.06.04 Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Plouénan

D. n°2020.06.05 Désignation du correspondant défense

D.n°2020.06.06 Désignation d'un représentant à l'Association de Développement Sanitaire du canton de St Pol de Léon

D.n°2020.06.07 Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

D.n°2020.06.08 Désignation des représentants au syndicat mixte de protection du littoral breton (VIGIPOL)

D.n°2020.06.09 Désignation du référent sécurité routière

D.n°2020.06.10 Désignation du référent RGPD (règlement général sur la protection des données)

D.n°2020.06.11 Désignation d'un élu référent bassin versant – Syndicat Mixte de l'Horn

D.n°2020.06.12 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Tirage au sort des jurés d'assises

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

Patrick GUEN,	
Sébastien DELANOE,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Alain CABIOCH,	
Virginie SOCHARD,	

Conseil municipal - Séance du 11 juin 2020

no ARRIAGA,	
Sonia SENANT,	
Joël CHOQUER,	
Gwénola MEVEL,	
Frédéric RICHARD,	
Emmanuelle BERTEVAS,	
Régis MIOSSEC,	
Angélique QUERE, (pouvoir à S. SENANT)	
Vincent BOUTOILLER,	
Alicia CAROFF,	
Eric MIOSSEC,	
Gilles CRIBIER,	
Tiphaine GILLET,	
Sophie HALLEGOT,	